

LE POINT SUR LE COLLÈGE



S O M M A I R E

Pages 2-3

- Tous les élèves peuvent-ils réussir au collège ?
- Quelle aide aux élèves ?

Pages 4-5

- La mixité sociale des collèges est-elle une utopie ?
- Renforcer l'autonomie pour être mieux en phase avec la réalité locale ?

Pages 6-7

- Alourdissement de la charge de travail, transformations des métiers : au nom de la réussite des élèves ?
- Évaluation des élèves : un débat nécessaire

Page 8

- L'élève en dehors de la classe...

POUR APPROFONDIR...

Sur toutes les questions du collège :

<http://www.snes.edu/-College-.html>

Sur le socle, le livret, l'histoire des arts :

<http://www.snes.edu/>

-Contenus-et-pratiques-.html

La campagne collège :

<http://www.snes.edu/>

-College-redonner-du-sens-.html

CE 8 PAGES A ÉTÉ RÉALISÉ PAR

MONIQUE DAUNE, VÉRONIQUE GORLINGER,

CATHERINE GOURBIER, VALÉRIE HÉRAUT,

FRANÇOIS JANDAUD, ANNE KOEHLIN,

FRANÇOIS LECOINTE, BRUNO MER,

NATACHA PIAGET, CATHERINE REMERMIER

COORDINATION :

MONIQUE DAUNE, BRUNO MER

Refonder le collège

Loin des effets médiatiques du ministre, le collège traverse aujourd'hui une crise profonde et une enquête de la MGEN a révélé que les enseignants les plus en souffrance exercent en collège.

Comment s'en étonner quand on voit la dégradation de leurs conditions de travail dont la charge s'alourdit et la dénaturation de leur métier alors qu'ils s'adressent à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens ou qui rechignent au respect des règles ? Comment conduire tous les élèves vers la réussite quand le quotidien de la classe se détériore avec des effectifs de plus en plus lourds, un travail quasi systématique en classe entière et le sentiment de manquer de temps, quand la polarisation sociale des établissements est renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire, quand la politique d'éducation prioritaire est remise en cause ou quand l'aide aux élèves est méthodiquement renvoyée vers l'accompagnement éducatif ou les stages de remise à niveau pendant les vacances... ?

Comment exercer tout simplement son métier quand la hiérarchie n'a de cesse d'imposer de nouvelles missions, d'empiler les tâches, de prescrire des dispositifs bricolés, de multiplier des réunions stériles, de contrôler et de contraindre les pratiques pédagogiques et d'évaluation sans se soucier vraiment de l'avenir de nos élèves ?

La loi Fillon de 2005 a posé tous les outils d'une transformation en profondeur du collège : recentrage sur un socle des « fondamentaux » pour une partie des élèves, individualisation des parcours, dynamitage des ZEP, expérimentations en tous genres, contrats d'objectifs...

Sur fond de RGPP⁽¹⁾ qui réduit les moyens et impose un pilotage par les résultats, une individualisation de la gestion des carrières et une dénaturation des métiers, le gouvernement renforce le pouvoir du chef d'établissement avec la mise en place du conseil pédagogique dont il désignera les membres.

Alliée à la mise en concurrence des établissements, à la contractualisation des moyens et à l'instrumentalisation du « droit à l'expérimentation », l'autonomie renforcée annonce en fait une adaptation au « public » qui aboutirait à une définition locale de l'organisation des enseignements totalement affranchie des règles nationales en matière de programmes et d'horaires, et donc à un collège à plusieurs vitesses dont les élèves de milieu populaire seraient les premières victimes.

Le SNES ne peut accepter une telle dérive. Il entend contribuer à la construction d'un collège plus juste qui n'assigne aucun jeune à un destin tracé d'avance, qui concilie massification et qualité, qui vise à faire de tous les élèves des individus libres et éclairés et les prépare à des poursuites d'études débouchant sur une réelle qualification. C'est non seulement nécessaire, mais possible... à condition toutefois de rompre avec les choix éducatifs et budgétaires actuels.

Ce dossier contient nos analyses de la situation actuelle et nos propositions pour construire un vrai collège de la réussite. Il se veut un outil au service des syndiqués, pour aider à alimenter les débats avec l'ensemble de la profession, les parents d'élèves, les élus... ■

Roland Hubert, Monique Daune

(1) RGPP : Révision générale des politiques publiques

TOUS LES ÉLÈVES PEUVENT-ILS RÉ

LE COLLÈGE EN QUESTION

Aujourd'hui, le collège scolarise la quasi-totalité d'une classe d'âge et l'allongement de la scolarité au-delà de 16 ans est effectif pour plus de 90 % des jeunes. Le nombre de sortants sans qualification a considérablement décliné, passant de 170 000 au milieu des années 1970 à 60 000 en 1995 et 42 000 élèves en 2005, soit 6 % d'une classe d'âge. Mais le système éducatif ne progresse plus guère depuis 1995 et le collège semble rencontrer ses limites sur un « noyau dur » d'élèves en grande difficulté (15 % des élèves en fin de Troisième selon la DEPP⁽¹⁾).

Face à des problèmes d'une telle ampleur, une partie de l'opinion publique s'élève contre le « collège unique » ; des doutes s'installent aussi dans la profession sur la possibilité réelle d'assurer la réussite de toute une classe d'âge.

Pourtant, les difficultés scolaires, parfois très importantes, ne naissent pas au collège (15 à

20 % des élèves entrent en Sixième avec de faibles compétences notamment en lecture) ; elles s'y révèlent de façon plus aiguë.

L'expérience d'un collège uniforme prenant en charge des élèves de plus en plus divers sans avoir les moyens de varier suffisamment les pratiques pédagogiques ni de leur apporter les aides nécessaires au sein de la classe montre clairement qu'il ne suffit pas de mettre tous les jeunes ensemble pour produire de la réussite scolaire. Il faut donc s'interroger sur ce qui génère de l'échec scolaire et agir sur tous les leviers à la fois pour le prévenir.

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE DE RENONCEMENT

La loi Fillon du 23 avril 2005 a prétendu résoudre la question du collège en imposant la définition d'un socle commun que chaque jeune est censé maîtriser. L'idée de garantir « *ce que nul ne saurait ignorer* » à tous les jeunes, avant qu'ils ne quittent le sys-

tème éducatif, peut séduire... Mais la définition même de ce socle et l'ensemble des mesures qui l'accompagnent montrent en fait qu'il n'est pas de nature à régler la question de la difficulté scolaire au collège. Il constitue en revanche le moyen d'individualiser les apprentissages et les parcours scolaires avec :

- d'un côté, les élèves autorisés à poursuivre des études afin de faire partie des futurs 50 % de diplômés du supérieur ;

- de l'autre, ceux qui devront se contenter (au mieux) du socle, en étant parfois même évincés du collège précocement via les nombreux dispositifs d'alternance appelés à se développer dans le cadre du PDMF⁽²⁾ mis en place dès la classe de Cinquième.

Parcours d'initiation aux métiers (PIM), Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)... ne sont en fait que des préludes à un apprentissage de remédiation dont on sait pourtant qu'il constitue un leurre pour les jeunes en grande difficulté.

Loin de déjouer les inégalités à l'œuvre dans la société, le dynamitage de l'éducation prioritaire, « l'égalité des chances » érigée en objectif depuis 2005 et les mesures du « Plan Espoir Banlieues » ne visent tout au plus, au nom du « mérite » individuel, qu'à sauver une minorité d'élèves de milieu populaire quand tous les autres feront les frais d'un tri social renforcé, tout en étant rendus responsables de leur destin. ■

(1) DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

(2) PDMF : Parcours de découverte des métiers et des formations

COLLÈGE COMMUN, COLLÈGE HUMAIN



Le collège inquiète familles, jeunes professeurs et élèves. Ce livre explore les origines des difficultés, dont beaucoup proviennent de la misère sociale, mais aussi de l'encouragement à l'individualisme et de l'absence de consensus entre les familles et l'école sur ce que doit être l'éducation. Il tente d'évaluer les forces, les faiblesses et les résultats. Il critique sans concession les réformes successives, jusqu'à celle du « socle de connaissances et de compétences », qui ont alimenté la crise au lieu de la résoudre. Il met en débat des solutions précises pour créer un collège réellement commun, capable de résorber l'échec et de transmettre à tous une culture riche et mobilisatrice, plus sensible à la formation humaine et plus en prise sur les pratiques culturelles de notre siècle.

• Par Denis Paget, janvier 2010, coéd. Institut de la FSU/éditions du temps, 160 p., 14 euros franco de port.

QUELLE AIDE AUX ÉLÈVES ?

DES CONDITIONS D'ÉTUDES DÉGRADÉES

Une part importante d'élèves arrive en Sixième avec de grandes difficultés. Pour d'autres, les difficultés peuvent, pour diverses raisons, naître au collège. Les élèves n'ont pas tous le même rapport au savoir. Les plus éloignés de la culture scolaire se méprennent sur le sens de l'école, sur les attentes des enseignants ; ils se concentrent sur des micro-tâches sans entrer dans une démarche qui leur permettrait de s'approprier les savoirs visés. L'échec se nourrit de ces malentendus cognitifs qu'entretiennent les implicites scolaires qui sont loin d'être toujours levés, faute de temps et de formation.

Dans certaines zones, les élèves sont par ailleurs pénalisés par le manque d'équipements sociaux, culturels, sportifs, technologiques ou de soins. Leurs conditions de vie ont des effets sur leurs conditions d'études. Le travail quasi systématique en classe entière et des effectifs trop lourds ne sont pas de nature à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages scolaires et prévenir en amont les difficultés. Les équipes pédagogiques ont souvent utilisé la petite marge d'autonomie dont elles disposaient pour inventer des dispositifs variés d'aide aux élèves. Mais leur maintien est de plus en plus menacé par la pénurie des moyens. Même l'ATP en Sixième a ten-

dance à disparaître et il ne reste plus qu'une demi-heure au cycle central pour mettre en place des dédoublements.

Le travail personnel à la maison tend ainsi à s'alourdir et le recours aux cours particuliers s'est développé. Les parents ne sont pas à égalité pour suivre et accompagner leurs enfants dans leurs études. Le travail à la maison contribue ainsi à accroître les inégalités lorsqu'il met en jeu des savoirs et des savoir-faire qui n'ont pas été travaillés en classe.

DES RÉPONSES INAPPROPRIÉES

Le gouvernement privilégie aujourd'hui l'individualisation des apprentissages et des par-

USSIR AU COLLÈGE ?



cours. Les PPRE⁽¹⁾ destinés aux élèves risquant de ne pas maîtriser le socle commun font passer d'une aide suivie et régulière en lien avec la classe dans le cadre de l'ATP⁽²⁾ à un dispositif personnalisé basé sur le principe du morcellement des savoirs et de la répétition. L'institution s'exonère de toute responsabilité : c'est l'élève (qui se sera engagé à réussir en signant le document avec sa famille) qui sera *in fine* rendu responsable de son échec probable...

L'accompagnement éducatif, autre mesure emblématique, est censé offrir un lieu d'accueil après la classe avec une aide aux devoirs, des activités culturelles, artistiques et sportives. L'affichage est séduisant mais la réalité est tout autre. Le domaine « aide aux devoirs et aux leçons », au contenu sans cesse élargi, entre en concurrence avec des activités qui relèvent normalement du temps scolaire (approfondissement disciplinaire, lecture, atelier scientifique, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, pratique des langues vivantes...). Installé de façon très diverse selon les établissements, l'accompagnement éducatif, peu efficace pour les élèves les plus en difficulté, ne s'adresse au final qu'aux seuls élèves volontaires. Il contribue ainsi à renforcer les inégalités. En renvoyant l'aide aux élèves « hors temps scolaire », le ministère ne vise-t-il pas à terme à réduire les horaires élèves, ce qui permettrait de légitimer de nouvelles suppressions de postes ? On constate déjà de premières dérives avec l'externalisation vers l'accompagnement éducatif de la chorale, de l'ATP en Sixième ou du latin. De plus, l'empilement des dispositifs d'aide et

d'accompagnement crée une confusion qui nuit à leur lisibilité et à leur efficacité.

Les « stages de remise à niveau » pendant les vacances vont encore plus loin dans la logique de l'accompagnement éducatif et entretiennent l'illusion qu'un élève en grande difficulté pourrait combler ses lacunes en quelques jours ! ■

LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES DU SNES

Le système éducatif est concerné au premier chef par la question de la difficulté scolaire. Mais il ne peut y répondre à lui seul et il convient d'interroger les politiques économiques et sociales pour construire une société plus juste et moins inégalitaire.

Il ne peut y avoir de collège commun de la réussite pour tous sans une politique éducative ambitieuse permettant de prévenir l'échec de manière précoce, alliée à une politique générale améliorant considérablement les conditions de vie des élèves, et visant une véritable mixité sociale dans tous les établissements.



NOUS PROPOSONS DE

Redéfinir les missions du collège qui doit préparer tous les élèves à des poursuites d'études. Porter la scolarité obligatoire à 18 ans permettrait de réorganiser l'accès à une culture commune exigeante et ambitieuse sur un plus grand nombre d'années et de desserrer le poids d'orientations trop précoces.

Repenser les contenus d'enseignement, en les articulant mieux entre eux, afin de permettre aux élèves de s'approprier un savoir cohérent.

Améliorer la formation initiale et continue des enseignants afin de les aider à mieux identifier ce qui fait obstacle aux apprentissages.

Abonder les dotations de manière significative afin d'améliorer les conditions de travail des élèves au sein de la classe et favoriser la diversification des pratiques pédagogiques : des horaires suffisants, des effectifs limités à 24 élèves (20 en ZEP), des dédoublements et des travaux en petits groupes... La classe doit constituer le premier lieu d'aide aux élèves.

Renforcer les dispositifs d'aide intégrés dans le service des enseignants dans le temps scolaire, et à tous les niveaux du collège, en s'inspirant par exemple de l'ATP en Sixième. Cela pourrait donner lieu à des temps d'étude surveillée et/ou dirigée pour tous les élèves.

Donner du temps aux personnels pour se concerter et pour apporter des réponses adaptées aux problèmes rencontrés par les élèves dont ils ont la charge.

Créer les postes nécessaires à un bon encadrement des élèves et au bon fonctionnement d'équipes pluriprofessionnelles complètes (enseignants, surveillants, CPE, CO-Psy, assistante sociale, infirmière...) où chacun apporte son regard et ses compétences.

Réfléchir à des dispositifs d'aide décidés par le conseil de classe comme alternative possible au redoublement.

(1) PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative

(2) ATP : Aide au travail personnel des élèves

LA MIXITÉ SOCIALE DES COLLÈGES EST-ELLE UNE UTOPIE ?

INÉGALITÉS SCOLAIRES ET SÉGRÉGATIONS TERRITORIALES

La France est, après la République Tchèque, le pays où les résultats scolaires sont les plus marqués par l'origine sociale des élèves (études réalisées à partir des données de l'enquête PISA). Ce triste constat est confirmé par diverses études nationales : les inégalités scolaires suivent la même pente que les inégalités entre les collèges d'un même département.

Les territoires défavorisés se sont paupérisés ces dernières années (rapports annuels de l'ONZUS⁽¹⁾). Pourtant, la réforme Robien de 2006 a restreint la politique d'éducation prioritaire à un très petit nombre de collèges et aux écoles de leur secteur : 254 « Réseaux Ambition Réussite » (RAR) qualifiés de « territoires prioritaires » tandis que les autres établissements organisés en « Réseaux de Réussite Scolaire » (RRS) doivent rentrer à terme dans « le droit commun » alors qu'ils cumulent pourtant des difficultés sociales et scolaires parfois tout aussi importantes.

ABANDON DES ZEP AU PROFIT D'UNE « MIXITÉ » DES ÉLITES

Depuis la rentrée 2007, le gouvernement a assoupli la carte scolaire au prétexte de « renforcer l'égalité des chances entre les élèves » et « la diversité sociale dans les établissements ». Le ministre a défini des critères prioritaires (élèves handicapés, boursiers au mérite, boursiers sociaux, qui doivent suivre un parcours scolaire particulier, etc.), applicables si la limite de la capacité d'accueil est atteinte. Il se félicite de voir le nombre de demandes de dérogation augmenter et met en avant des taux de satisfaction très élevés pour les demandes émanant d'élèves handicapés ou boursiers, oubliant de préciser que le nombre de ces demandes est très marginal. Ce sont en fait les familles les mieux informées qui en tirent profit. Les établissements les plus difficiles se vident de leurs meilleurs élèves, ceux où il existait encore une mixité sociale voient leur recrutement s'homogénéiser et il semblerait que certains élèves ne peuvent plus s'inscrire dans l'établissement de leur secteur. Deux mesures de la réforme de l'éducation prioritaire (bourses au mérite et possibilité de choisir son lycée accordées aux élèves de RAR avec mention B ou TB au DNB⁽²⁾) explicitent le fondement de toutes ces mesures : ne viser qu'une « mixité des élites » en permettant aux meilleurs élèves de milieu populaire d'échapper à leur quartier quand tous les autres sont condamnés à y rester, avec le socle commun comme horizon indépassable. C'est la même



© Daniel Maucoury

logique à l'œuvre avec le développement d'internats d'excellence conçus pour ne sauver qu'une poignée d'élèves « méritants » en les extrayant de leur environnement défavorable quand les autres sont cantonnés à leur quartier de plus en plus ghettoisé. La polarisation sociale des établissements s'en trouve renforcée, ce que confirme le rapport de la Cour des Comptes

selon lequel 186 des 254 RAR ont perdu jusqu'à 10 % de leurs élèves. Mais le gouvernement veut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire la suppression pure et simple de la carte scolaire. ■

(1) ONZUS : Observatoire national des zones urbaines sensibles

(2) DNB : Diplôme national du brevet

LES PROPOSITIONS DU SNES

■ **La mixité dans les établissements est étroitement liée à celle des territoires. La loi SRU⁽¹⁾, qui oblige les communes à avoir 20 % de logements sociaux sur leur territoire, doit être réellement appliquée. Les pénalités, que nombre de communes préfèrent payer plutôt que de se soumettre à la loi, doivent devenir réellement dissuasives.**

■ **La carte scolaire doit être maintenue, mais améliorée afin de viser une mixité sociale tout en garantissant à tout élève de pouvoir être inscrit dans l'établissement le plus proche de son domicile.**

■ **Il faut une véritable relance de l'éducation prioritaire qui améliore de manière sensible les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.**

■ **La Nation doit avoir de l'ambition pour tous les élèves : l'excellence peut et doit irriguer tous les territoires de la République.**

■ **Pour permettre aux jeunes de s'appuyer sur de multiples possibilités de réussite, les collèges qui concentrent les difficultés doivent pouvoir offrir une palette d'options au moins aussi riche qu'ailleurs. Cette diversification doit se retrouver ensuite au niveau du lycée.**

■ **Les bourses sur critères sociaux doivent être revalorisées et le nombre de bénéficiaires augmenté ; tous les fonds sociaux (collèges, cantines) doivent retrouver un niveau permettant de répondre aux besoins.**

■ **Il est urgent de donner réellement aux personnels et aux usagers la possibilité d'être les décideurs dans les domaines d'autonomie qui les concernent, en commençant par faire respecter les compétences et les décisions des CA.**

■ **La prise en compte des difficultés locales nécessite des moyens supplémentaires attribués sur critères transparents pour permettre aux équipes de mettre en place, à leur ini-**

RENFORCER L'AUTONOMIE POUR ÊTRE MIEUX EN PHASE AVEC LA RÉALITÉ LOCALE ?

DES MARGES D'AUTONOMIE DEPUIS 1985

Les conseils d'administration ayant des pouvoirs de décision dans de nombreux domaines, les établissements disposent depuis 1985 d'une part d'autonomie importante qui s'exerce dans le cadre de règles nationales où l'État conserve des prérogatives essentielles à la garantie de l'égalité de tous (programmes, horaires d'enseignement, gestion des personnels). Mais tous les collèges ne sont pas égaux entre eux (voir page 4) et les DHG de plus en plus indigentes, du fait des suppressions massives d'emplois de ces dernières années, n'offrent plus guère de marges de manœuvre pour prendre en compte, même partiellement, les besoins spécifiques des élèves et réduire le poids des inégalités. L'autonomie renforcée des EPLE est donc affichée comme devant permettre aux établissements de mieux s'adapter aux réalités locales alors qu'ils ont moins de moyens.

LES OUTILS DE LA DÉRÈGLEMENTATION

Comme l'avait explicitement annoncé le candidat Sarkozy, il s'agit en fait de « donner plus d'autonomie aux établissements pour leur permettre de développer leur projet pédagogique

spécifique. Elle est une nécessité pour que chaque établissement s'adapte au contexte dans lequel il se trouve et pour que chacun se mobilise autour d'un projet dont il sera partie prenante. C'est la **responsabilité**. C'est l'incitation à faire le mieux possible. C'est la condition pour que la **libre choix des parents** devienne possible ».

Avec les contrats d'objectifs institués par la loi Fillon de 2005, les établissements seront rendus responsables de leurs résultats ; avec l'article 34 de la même loi sur le « droit à l'expérimentation », ils peuvent s'affranchir des règles nationales en vigueur : programmes, horaires d'enseignement – et même gestion des personnels. Le rapport d'audit sur les horaires en collège mené par Bercy en 2006 énonçait clairement la nécessité que chaque établissement « définisse et mette en œuvre une organisation de la grille des enseignements adaptée au profil des élèves accueillis » et que le pilotage soit « fondé sur les objectifs et l'évaluation des résultats ». Il proposait de remplacer les grilles horaires hebdomadaires par un référentiel annuel correspondant à 80 % des horaires actuels, et d'affecter 20 % des moyens horaires « à la réalisation des objectifs propres des collèges », pour « adapter l'offre de formation aux

divers profils, aspirations et ambitions des élèves ». L'État ne serait donc plus garant de l'égalité territoriale, mais réduit au statut d'État évaluateur.

Les collèges sont ainsi évalués selon des indicateurs imposés par l'administration dans les contrats d'objectif : réussite au DNB, redouble-

ment, vie scolaire, orientation, autant d'indicateurs qui ouvrent déjà la porte à de nombreuses dérives (élèves non inscrits au DNB, à qui on impose la LV1 pour valider le niveau A2, voire qui subissent une éviction précoce) et des pressions sur les personnels de la part des chefs d'établissement, qui voient leur pouvoir renforcé par le nouveau décret sur l'organisation et le fonctionnement des EPLE, avec l'appui d'un conseil pédagogique dont ils

désignent les membres. Le triptyque autonomie/contractualisation/expérimentation a vocation à mettre en concurrence les établissements et leurs personnels, et à les rendre plus perméables aux injonctions institutionnelles. Le pilotage par la performance vise en fait à rendre les équipes responsables des résultats qu'elles obtiennent au nom du leitmotiv « Faire mieux, avec moins », avec le risque d'une mascarade d'évaluation des élèves. ■

DERNIÈRE MINUTE

Le ministre Chatel a annoncé à la clôture des États généraux de la sécurité à l'école sa volonté de créer une nouvelle cartographie des établissements en substitution aux différents labels qui existent aujourd'hui (doit-on y voir la volonté de réduire encore le champ de l'éducation prioritaire ?) : dès la rentrée 2010, 100 établissements les plus exposés à la violence seraient labellisés CLAIR (Collège-Lycée-Ambition-Innovation-Réussite) et feraient l'objet d'innovations majeures telles que le recrutement des équipes par le chef d'établissement et la validation du socle commun comme seul objectif pour les élèves ! Le dispositif aurait ensuite vocation à être généralisé !

tiative, une organisation pédagogique répondant mieux aux besoins des élèves.

■ **C'est pour ces raisons notamment que le SNES demande que les décisions soient prises par l'ensemble des équipes et non par le conseil pédagogique, où ses membres, nommés par le chef d'établissement, pourraient imposer des choix à leurs collègues.**

■ **L'expérimentation a toute sa place dans le système éducatif si elle est menée sur initiative des personnels et/ou dans le respect de leur volontariat, dans le cadre d'un protocole bien défini et transparent, avec des moyens clairement identifiés, et débouche sur une évaluation scientifique rigoureuse, sur la base d'outils d'évaluation construits en concertation. Elle ne doit pas être mise au service de la déréglementation (pour les élèves comme pour les personnels).**

(1) Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbains du 13 décembre 2000



ALOURDISSEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL, TRANSFORMATIONS DES MÉTIERS : AU NOM DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ?

Comment permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages ? Comment mettre en œuvre des programmes parfois largement contestés ? Comment gérer sa classe et parfois les incivilités ? Comment permettre à tous les élèves de s'approprier des règles de vie collective et de se construire comme des citoyens responsables ? Comment travailler un projet d'avenir avec eux ? Comment garder des exigences ambitieuses dans tous les collèges ? Comment échanger sur nos élèves autrement que de manière informelle dans la salle des profs ? Quelle place et quelle utilisation des ENT⁽¹⁾ dans l'exercice de nos professions ? Voilà des questions parmi d'autres auxquelles les personnels aimeraient bien avoir le temps et les moyens de répondre. Or, nos conditions de travail se dégradent d'année en année, nous subissons de multiples injonctions qui alourdissent notre charge de travail, on nous impose sans cesse des tâches nouvelles pour lesquelles nous ne sommes pas formés et qui dénaturent notre métier.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL INSUPPORTABLES !

- Travail avec les élèves quasi exclusif en classe entière, aux effectifs de plus en plus lourds.
- Manque de temps pour traiter les programmes.
- Pressions pour accepter de prendre des HSA⁽²⁾ au-delà de l'heure imposable.
- Multiplication des postes à complément de service.
- Pressions pour assurer le remplacement de nos collègues absents ou rattraper nos heures de cours « perdues » (voyages et sorties scolaires...).
- Évaluation incessante et problématique de nos élèves :
 - mettre une note de vie scolaire à tous les élèves de la Sixième à la Troisième ;
 - valider le B2i⁽³⁾ et le niveau A2 en langue vivante... ;
 - et bientôt l'ensemble des piliers du socle commun avec le livret de compétences ;
 - obligation d'évaluer l'histoire des arts au brevet, sous la forme d'un oral passé sur le temps des cours, absence de cadrage national concernant les objectifs de l'épreuve.

DERNIÈRE MINUTE

Un rapport sur « la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège » vient d'être publié par l'Assemblée nationale. Il explicite clairement tout ce que la Loi Fillon n'osait avouer et démontre combien le socle commun constitue un outil politique de transformation du collège et des métiers, avec le conseil pédagogique conçu comme bras armé.

Parmi les propositions : bivalence, recours aux groupes de compétences, augmentation du temps de présence des enseignants dans les collèges, recrutement local sur profil, regroupement écoles primaires et collèges (« écoles du socle commun »), « modulation locale » des grilles horaires, brevet réduit avec la suppression du contrôle continu et des épreuves terminales, à la seule attestation de maîtrise du socle commun, etc. Le SNES reviendra plus largement sur ce rapport dans les semaines à venir.

- ASSR⁽⁴⁾ de plus en plus à la charge des seuls professeurs.
 - Injonction d'élaborer un PDMF⁽⁵⁾ pour tous nos élèves dès la classe de Cinquième.
 - Pressions pour rendre visite à nos élèves quand ils sont en stage en entreprise.
 - Installation à marche forcée de l'ENT et/ou du cahier de texte électronique, sans discussion préalable ni formation ni moyens horaires suffisants.
 - Multiplication des réunions de toutes natures.
 - Pressions pour assurer, en sus de notre service, des activités dans le cadre de l'accompagnement éducatif.
 - Pressions pour encadrer des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.
 - Multiplication des stages de formation continue les jours où nous n'avons pas cours, et notamment le mercredi après-midi.
- Le professeur principal croule également sous de multiples tâches nouvelles : élaborer les PPRE, proposer une note de vie scolaire,

assurer des heures de vie de classe souvent « bénévolement », mener en Troisième un entretien individuel d'orientation avec chaque élève et ses parents en l'absence du CO-Psy (présent seulement « *en tant que de besoin* » !).

Pour tous, cet empiétement de tâches a des répercussions sur nos conditions de travail, déjà dégradées sous l'effet des suppressions massives d'emplois. Il nous est très difficile, dans ces conditions, de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques diversifiées ou de monter des projets interdisciplinaires qui donneraient davantage de sens à nos enseignements. Comment mener à bien dans ces conditions ce qui est au cœur de notre métier : enseigner ? ■

(1) ENT : Espace numérique de travail

(2) HSA : Heures supplémentaires annuelles

(3) B2i : Brevet informatique et Internet

(4) ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière

(5) PDMF : Parcours de découverte des métiers et des formations

LE SNES REVENDIQUE QUE...

■ **les tâches qui relèvent réellement de nos missions (comme l'aide aux élèves) soient intégrées dans nos services ;**

■ **les spécificités et les missions des différents personnels (surveillants, CPE,**

CO-psy, assistante sociale, infirmière scolaire...) soient respectées, ce qui suppose des recrutements à hauteur des besoins ;

■ **du temps de concertation soit accordé à tous les personnels dans le cadre de**

leur service afin de favoriser le travail en équipe, de croiser les regards sur les élèves les plus fragiles ;

■ **de véritables discussions soient ouvertes sur la revalorisation de nos métiers.**

ÉVALUATION DES ÉLÈVES : UN DÉBAT NÉCESSAIRE

UN NOUVEAU MODE D'ÉVALUATION

Reprochant en particulier à l'évaluation chiffrée de n'être ni « objective », ni « juste » et de souligner les faiblesses des élèves plutôt que leurs acquis, la loi Fillon de 2005 lui oppose le livret personnel de compétences, qui doit valider l'acquisition du socle commun, avec une évaluation binaire (acquis/non acquis). Progressivement, ce nouveau modèle se met en place : l'attestation du niveau A2 en langues vivantes, accompagnée de pressions pour mettre en place des groupes de compétences ; le B2i censé être évalué par n'importe quel enseignant, quelle que soit sa discipline.

Pour la session 2011, la maîtrise des sept piliers du socle est requise pour l'obtention du brevet.

LE SOCLE COMMUN : UN OUTIL REDOUTABLE

Fidèle à la stratégie de Lisbonne qui a assigné aux pays de l'Union européenne en mars 2000 l'objectif de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* », la France pose désormais la question de l'évaluation des acquis des élèves en termes de compétences. Elle a défini le socle commun en s'inspirant largement des huit compétences-clés recommandées par le Conseil européen. Marqué par une vision utilitariste des savoirs, le socle met à mal les disciplines scolaires, voire les marginalise, fragmente les savoirs à enseigner, valorise l'acquisition de normes et de repères, juxtapose des compétences, définies comme la combinaison de « *connaissances, capacités et attitudes* », qui ne sauraient être mises sur le même niveau, éparpille plusieurs compétences informationnelles dans différents piliers.

Le chercheur Bernard Rey montre que toutes les compétences ne sont pas du même ordre, qu'on peut faire acquérir les « connaissances à mémoriser » et les « procédures de base » (et donc les évaluer) mais qu'on ne peut ni enseigner, ni évaluer les « compétences générales » (ou transversales) qui n'existent pas en tant que telles (« résoudre un problème », par exemple, ne renvoie pas aux mêmes démarches mentales selon les disciplines).

Le livret de compétences présente des domaines avec des items de niveaux très variés qui ne sont pas tous évaluables. Comment juger qu'un domaine est acquis, surtout



© Thierry Nécroux

lorsqu'il est au carrefour de plusieurs disciplines ? Où mettre le curseur ? On note déjà des pressions pour l'élaboration de grilles d'évaluation locales.

Pour le SNES, l'ensemble « socle-livret » ne constitue pas une réponse viable à la diffi-

culté scolaire et est même facteur d'inégalités. En fragilisant les disciplines scolaires, il se révèle aujourd'hui comme un outil de transformation du métier d'enseignant avec, de plus, le spectre de la bivalence qui menace. ■

LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES DU SNES

■ **L'évaluation des élèves ne se réduit pas à la note : processus complexe, inséparable du contexte d'une classe particulière et d'un objectif pédagogique global, elle fait partie intégrante du processus d'apprentissage. Elle doit être régulière mais ne doit pas phagocyter le temps d'enseignement. Même repensée pour mieux identifier les acquis cognitifs, les savoir-faire mais aussi les faiblesses, elle ne saurait se réduire à une évaluation, a fortiori binaire, de compétences.**

■ **Par-delà les débats entre validation de compétences et note chiffrée, il**

convient de réfléchir davantage et plus collectivement à nos pratiques d'évaluation et de travailler avec les élèves et les parents pour qu'ils ne se focalisent pas sur la seule note chiffrée et qu'ils tirent profit de ce qui l'accompagne.

■ **Toutes les disciplines enseignées au collège doivent être prises en compte pour le DNB qui doit porter sur l'ensemble des programmes. À côté du contrôle continu, des épreuves terminales sont nécessaires ; elles pourraient être élargies au-delà des trois épreuves écrites actuelles et comporter au moins une épreuve de LV.**

Dans l'immédiat, le SNES

■ **demande la suppression de la note de vie scolaire ;**

■ **appelle les personnels à refuser collectivement de renseigner l'attestation de maîtrise du socle commun et de faire connaître aux parents d'élèves et au ministre les raisons de leur refus ;**

■ **appelle à refuser la mise en place de l'épreuve d'histoire des arts dans les conditions précisées par la note de service du BO n° 40 du 29/10/09 ;**

■ **demande que les contenus à enseigner fassent l'objet d'une véritable réflexion nationale, associant chercheurs, enseignants et inspections générales.**

L'ÉLÈVE EN DEHORS DE LA CLASSE...

L'attention portée aux élèves dans tous les espaces du collège revêt une importance capitale, à un moment où ils entrent dans l'adolescence et où ils peuvent connaître des difficultés de tous ordres. Cela nécessite des éclairages complémentaires. Par la confrontation de leurs regards, CPE, équipe de vie scolaire, CO-Psy, infirmières, assistantes sociales et enseignants peuvent mieux saisir les difficultés des élèves. C'est pourquoi le SNES revendique la mise en place d'équipes pluriprofessionnelles complètes dans tous les collèges.

LE CO-PSY, UN APPORT SPÉCIFIQUE

Pendant l'adolescence, les remaniements de la personnalité, la transformation des rapports avec les autres compliquent la vie scolaire et les apprentissages. La pensée dominante sur l'orientation n'est faite que de rationalité, de gestion de carrière, de stratégie. Or, au collège, les centres d'intérêts ne sont pas encore stabilisés, beaucoup d'élèves se cherchent, doutent d'eux-mêmes, rencontrent des passages à vide où ils ont une image d'eux-mêmes très dévalorisée, n'ont pas très envie de se projeter dans un avenir qui leur semble peu attractif ou déjà écrit. Comment travailler l'élaboration d'un projet d'avenir dans ces conditions ? Parce qu'il est psychologue, le CO-Psy s'efforce, bien en amont des choix, d'aider les élèves à construire un rapport positif aux savoirs, à surmonter leurs difficultés scolaires, personnelles ou relationnelles. En complémentarité avec les membres de l'équipe, il peut aider l'élève à faire le point, à préciser ses attentes et ses demandes d'aide, et contribuer à créer un cadre rassurant et stimulant autour de chacun.

On assiste aujourd'hui à des réglementations de plus en plus locales concernant les procédures d'orientation et d'affectation avec multiplication des modalités particulières, notamment pour l'entrée en lycée professionnel

ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Les personnels de surveillance, dont le recrutement doit être au niveau rectoral et transparent, ont un rôle important à jouer auprès des élèves, qui nécessite des conditions d'emploi et de travail favorables. Le SNES demande que les AED étudiants bénéficient d'un statut d'étudiant-surveillant amélioré. Il revendique une réduction de leur temps de travail et l'intégration d'une formation qualifiante leur permettant d'aboutir à une insertion professionnelle en fonction de leur souhait.

(dossier de préinscription, entretien de motivation...). Le suivi repose alors essentiellement sur les CO-Psy et les professeurs principaux (PP). Outre l'accroissement de la charge de travail des personnels, cette déréglementation complique la sérénité du dialogue avec les parents et vise finalement à faire porter sur les élèves des refus d'affectation qui sont dus en fait au manque de places.

Le transfert des tâches des CO-Psy sur les enseignants ne peut qu'aggraver cette dérive car les PP seront désormais seuls en première ligne ! Aider les élèves à élaborer leurs projets d'ave-

nir est une affaire suffisamment complexe pour que CO-Psy et enseignants y travaillent ensemble.

CPE, ASSISTANTS D'ÉDUCATION : UNE VIE SCOLAIRE MISE À MAL

Les années collège constituent un moment important de la vie d'un (pré)adolescent. Les besoins d'encadrement à cet âge sont importants, tout comme l'accompagnement vers une plus grande autonomie. Être à l'écoute, permettre l'appropriation des règles de vie collectives, contribuer au suivi pédagogique et à l'apprentissage des bases de la citoyenneté mais aussi nouer des liens avec les familles sont autant d'activités que les CPE réalisent en lien avec les surveillants, les professeurs, l'infirmière, l'assistante sociale, le CO-Psy et les partenaires extérieurs. Tout cela demande beaucoup de disponibilité et de temps.

Or, le CPE est souvent seul en collège et le nombre d'élèves sous sa responsabilité est trop important. Alors qu'elle fait l'objet de contraintes particulières de surveillance inhérentes à l'âge et au statut des élèves au collège, la « vie scolaire » souffre par ailleurs d'une désorganisation croissante, liée à l'insuffisance de personnels de surveillance, au statut précaire des assistants d'éducation et au recrutement de personnels encore plus précaires sous contrats d'insertion. Tout cela rend difficile le suivi, collectif et individuel, des élèves et l'animation socio-éducative. La demande de CPE et de surveillants est récurrente de la part des parents et des personnels. Or, 500 collèges ne disposent pas actuellement de CPE ! Dans certaines académies, la création de postes partagés de CPE rend encore plus aléatoire ce travail éducatif.

À l'heure où les violences scolaires interrogent les dispositifs éducatifs, les « vies scolaires » ont été les grandes oubliées des états généraux de la sécurité à l'école.

Recrutements de CPE à la hauteur des besoins et temps de concertation « officialisés » permettraient de garantir un véritable travail d'équipe pluriprofessionnelle centré sur la réussite de tous les élèves. Le SNES s'oppose au décentrement des CPE de leurs missions éducatives et à leur rapprochement fonctionnel des équipes de direction. ■

